

- Tout **adulte** (né en 1994 ou avant) paie le **prix d'entrée normal**.
- Un **junior** (né entre 1995 et 1998) bénéficie d'un rabais de **25%** sur le prix d'entrée adulte.
- Un **enfant** (né entre 1999 et 2006) bénéficie d'un rabais de **50%** sur le prix d'entrée adulte.
- Un **bébé** (né en 2007 ou après) bénéficie d'un rabais de **75%** sur le prix d'entrée adulte.
- Les attestations d'entrée sont **personnelles, incessibles**, ne sont valables que **le jour de leur émission**, doivent être **conservées jusqu'à la sortie au Châtelard** et **ne sont pas remboursables**.
- Une attestation d'entrée abîmée ou déchirée **perd sa validité**. **Seuls nos collaborateurs** sont habilités à s'occuper des attestations d'entrée.
- **Les petits animaux** de compagnie entrent sous la responsabilité de leur maître, **paient le tarif chien** et doivent être **tenus en laisse**.
- Chaque visiteur est tenu de présenter **spontanément** à l'entrée de chaque attraction son attestation d'entrée **en bon état**.
Chaque tentative de fraude sera sanctionnée par une **amende** de CHF 200.-, plus le prix de l'entrée manquante.
- Notre entreprise n'étant pas mandatée pour effectuer des prestations de service public, chacun doit payer le **prix affiché**. Les facilités des entreprises de transport public ne donnent droit à **aucun rabais** car personne ne nous verse le manque à gagner.

Il est interdit de:

- **pénétrer** dans une attraction ou son enceinte de chargement en l'absence du personnel d'accompagnement,
- **sortir** les bras, les pieds ou la tête hors des véhicules, ainsi que tout corps susceptible de perturber l'exploitation ou la sécurité des autres voyageurs,
- **toucher** les dispositifs de frein ou de sécurité,
- **fumer, boire ou manger** à bord les installations et dans les zones d'attente, (à l'exception des wagons « carnotzet » prévus à cet effet),
- **jeter** des déchets par terre, dans les véhicules ou le long du tracé,
- **dépraver** les véhicules ou la voie,

Les gares sont équipées de **poubelles**. Veuillez les utiliser pour vos déchets. Les **mégots de cigarettes** doivent être au préalable **éteints**, afin de ne pas mettre le feu au contenu des poubelles.

Merci de votre collaboration et bonne visite !

Conseils sécurité - *Safety instructions*

Veillez demeurer assis tout au long du voyage en Petit Train panoramique, jusqu'à l'arrêt complet au terminus

Please remain seated during the whole trip with the Scenic Train until it stops at the terminal station.

Veillez ne pas faire dépasser tête, bras ou jambes à l'extérieur des véhicules durant le trajet

Don't stretch head, arms or legs out during the trip.

Veillez à ce que vos enfants aient un comportement calme et en accord avec les consignes de sécurité

Take care that your children behave calmly in accordance with safety instructions.

Attention à la montée rapide en altitude pour les enfants en bas âge avec le Funiculaire

Be aware to the fast rise in altitude for very young children on board the Funicular.

Merci de respecter les consignes de sécurité données par le personnel

Please respect the security instructions given by the staff.

Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence (train et zone pastorale) au pied de votre siège, respectivement à vos pieds

Dogs must be kept on leads permanently (train and pastoral zone) and remain by your seat.

Ne jetez rien sur la voie pour des raisons de sécurité et d'environnement

Do not throw anything on the rail track for safety and environment reasons.